



## Le méné camus... une espèce en péril au Canada

Statut selon le COSEPAC – MENACÉE mai 2013

Statut selon la LEP – EN VOIE DE DISPARITION janvier 2005



LE

*Notropis anogenus*

Illustration par E. Edmonson (NYSDEC)

Le méné camus a récemment été ré-évalué comme espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Il est actuellement considéré comme en voie de disparition en vertu

de la *Loi sur les espèces en péril* et bénéficie d'une protection juridique depuis 2005. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, une stratégie de rétablissement a été élaborée pour cette espèce.

### Description générale

Le méné camus (*Notropis anogenus*) appartient à la famille des ménés (Cyprinidae) et il présente les caractéristiques suivantes :

- Son corps est fragile, petit, élancé et plutôt aplati;
- Sa bouche est très petite et tournée vers le haut;
- Une bande latérale foncée distincte s'étend autour du museau et du menton, de l'œil au pédoncule caudal, et elle se termine en une petite tache foncée en forme de « V » à la base de la nageoire caudale;
- Il est argenté et présente une teinte allant de jaune pâle à olive sur le dos;
- Les mâles deviennent dorés lors du frai;
- Toutes les nageoires sont transparentes;
- Sa nageoire dorsale compte huit rayons;
- La longueur totale des mâles est d'environ 50 mm et celle des femelles d'environ 60 mm.

## Répartition

Le territoire occupé par le méné camus s'étend de l'Ontario au sud jusqu'à l'Illinois et à l'ouest jusqu'au Dakota du Nord. Ses populations sont isolées et souvent absentes des habitats théoriquement convenables dans leur territoire. Au Canada, cette espèce n'a été trouvée que dans quatre zones principales de l'Ontario : 1) le drainage sud du lac Huron; 2) le lac Sainte-Claire; 3) le lac Érié; 4) le drainage est du lac Ontario et le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. Elle est présumée disparue dans la pointe Pelée et la baie de Rondeau.

## Habitat et cycle biologique

Le méné camus peut généralement être trouvé dans des fonds sableux ou boueux dans des cours d'eau ou des lacs clairs et stagnants avec végétation. On les trouve dans des étangs abrités, des zones humides, des canaux stagnants et des baies protégées près de grandes étendues d'eau. On croit que le frai s'effectue de la fin du printemps au début de l'été, et qu'il a lieu dans des eaux peu profondes à dense couverture végétale. Le méné camus ne protège pas ses œufs. Il les répartit plutôt sur une grande surface sur des plantes aquatiques et des substrats.

## Régime alimentaire

On croyait autrefois que son régime alimentaire était limité à des débris organiques recueillis sur des feuilles de plantes. Des preuves plus récentes suggèrent qu'il s'agit en fait de plusieurs plantes et animaux (y compris de petites sangsues, des puces d'eau et des larves de trichoptères) d'une taille allant jusqu'à 2 mm.

## Menaces

Le méné camus a besoin d'eau claire avec une végétation aquatique abondante. La perte et dégradation des habitats est la principale menace. Les activités contribuant à ces menaces comprennent le développement agricole, industriel et urbain, le retrait de la végétation aquatique et les changements dans la qualité et la quantité de l'eau. Comme les zones d'habitats sont fragmentées, il y a un lien limité entre les populations. Les espèces envahissantes sont aussi une menace grandissante, surtout la carpe commune et le Myriophylle en épi, en raison de leurs effets nocifs sur la végétation aquatique indigène.

## Espèces semblables

Le museau noir (*Notropus heterodon*), le petit-bec (*Opsopoeodus emiliae*) et le méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) ressemblent tous au méné camus, mais ils peuvent être reconnus à l'aide de certains éléments clés. Le museau noir se distingue par sa bouche plus large et moins tournée vers le haut. Le petit-bec peut être reconnu grâce aux zones foncées qui se trouvent sur sa nageoire dorsale, aux zones hachurées sur sa partie supérieure et à ses neuf rayons de la nageoire dorsale. Le méné d'herbe est reconnaissable à sa bouche plus large et à son menton pâle.

**Sources du texte :** Mise à jour, Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le méné camus (*Notropis anogenus*) au Canada, 2013; Programme de rétablissement du méné camus (*Notropis anogenus*) au Canada, 2012.

## La répartition du méné camus au Canada]



Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à [www.registreLEP.gc.ca](http://www.registreLEP.gc.ca) et le site web de Pêches et Océans Canada indiqué ci-dessous.

*This publication is also available in English.*

MPO/2014-1918

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2014  
N° de cat Fs22-4/99-2014F-PDF ISBN 978-0-660-21686-7

[www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca](http://www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca)

*Le paragraphe 32 (1) de la Loi sur les espèces en péril stipule ce qui suit: « Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre. »*